

COMMUNE DE FORTSCHWIHR

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Fortschwihr Séance du 16 juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 16 juin 2020 à 20 heures, dans la salle communale de la Mairie de Fortschwihr, sur convocation du 10 juin 2020.

Sous la présidence de M. Christian VOLTZ, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

- En présence de : M. Michel CAUMETTE, Mme Estelle MEYER, M. Mathieu WOLGENSINGER et Mme Anne DAVID, adjoints. Mme Catherine TOITOT, M. Didier WOLFSPERGER, Mme Jasmine DUGUET, M. Vincent CAUSSE, M. Nicolas PROBST, Mme Morgane LUDWIG, M. Christophe GUILLO, Mme Karine LEY et Mme Nadine RESCH, conseillers municipaux.

- A donné procuration : Mme Carine SOYER a donné procuration à M. Michel CAUMETTE

- Absente excusée : Mme Carine SOYER

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
3. Attributions des adjoints et des conseillers municipaux délégués
4. Indemnités de fonction des élus
5. Commissions communales
6. Convention VIALIS
7. Convention EDF/CCAS
8. Divers

Monsieur le Maire salue l'assemblée et annonce que son mandat sera basé sur un travail d'équipe, avec pour mots d'ordre la bienveillance et l'entraide et pour objectif le bien vivre des habitants du village.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Morgane LUDWIG est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils donnent leur accord de ne pas procéder au vote par bulletin secret. Le conseil accepte à l'unanimité.

2. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS.

▶ Colmar Agglomération

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|--------------------|----------------------|
| M. Christian VOLTZ | Mme Catherine TOITOT |

▶ Pôle Ried Brun

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|--------------------|--------------------|
| M. Michel CAUMETTE | M. Christian VOLTZ |

▶ Grand Pays de Colmar

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégués titulaires | Délégué suppléant |
|--|-------------------------|
| M. Christian VOLTZ M. Michel CAUMETTE Mme Nadine RESCH | M. Mathieu WOLGENSINGER |

▶ Syndicat Mixte du SCOT Colmar-Rhin-Vosges

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégués titulaires | Délégué suppléant |
|--|---|
| M. Michel CAUMETTE M. Christophe GUILLO | M. Mathieu WOLGENSINGER Mme Jasmine DUGUET |

▶ Conseil d'Administration du Collège

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|--------------------|-------------------|
| M. Christian VOLTZ | M. Vincent CAUSSE |

▶ Conseil d'école du R.P.I.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|---|-------------------|
| M. Christian VOLTZ Mme Estelle MEYER | Mme Nadine RESCH |

▶ Association « Jeunesse du Ried Brun »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégués titulaires | Délégué suppléant |
|---|--------------------|
| M. Michel CAUMETTE Mme Estelle MEYER | Mme Morgane LUDWIG |

▶ Syndicat de la Blind et du Canal de Widensolen

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|--------------------|-------------------------|
| M. Michel CAUMETTE | M. Mathieu WOLGENSINGER |

▶ Groupement d'Intérêt Cynégétique n°10 - Vauban

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|--------------------|-------------------|
| M. Michel CAUMETTE | M. Nicolas PROBST |

▶ **Syndicat Départemental d'Electricité**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|-------------------------|-------------------|
| M. Mathieu WOLGENSINGER | M. Nicolas PROBST |

▶ **Syndicat de Gestion du Parc à Grumes**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|-------------------------|-------------------|
| M. Mathieu WOLGENSINGER | M. Nicolas PROBST |

▶ **Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte)**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|-------------------------|-----------------------|
| M. Mathieu WOLGENSINGER | M. Didier WOLFSPERGER |

▶ **Syndicat des cours d'eaux et canaux**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|-------------------|--------------------|
| Mme Anne DAVID | Mme Jasmine DUGUET |

▶ **Association des Communes forestières du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué titulaire | Délégué suppléant |
|-------------------------|-------------------|
| M. Mathieu WOLGENSINGER | M. Nicolas PROBST |

▶ **S.Y.M.A.P.A.K. (Maison de retraite « La Roselière » de Kunheim)**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

A été élue à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Délégué |
|----------------------|
| Mme Catherine TOITOT |

▶ **Chargé de la Culture et des langues régionales**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.
A été désigné à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| |
|-----------------------|
| Délégué |
| M. Didier WOLFSPERGER |

▶ **Conseiller Défense**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.
A été désigné à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| |
|-------------------------|
| Délégué |
| M. Mathieu WOLGENSINGER |

▶ **SDIS**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.
A été désigné à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| |
|-------------------------|
| Délégué |
| M. Mathieu WOLGENSINGER |

▶ **Associations des Maires**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.
A été désigné à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| |
|--------------------|
| Délégué |
| M. Christian VOLTZ |

▶ **CIADE**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.
A été désigné à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| |
|--------------------|
| Délégué |
| M. Christian VOLTZ |

▶ **CLECT**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.
A été désigné à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| |
|--|
| Délégué |
| M. Christian VOLTZ M. Christophe GUILLO |

3. ATTRIBUTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES.

Par arrêtés du 11 juin 2020, Monsieur le Maire a délégué une partie de ses fonctions :

| | |
|--|--|
| M. Michel CAUMETTE <i>1^{er} Adjoint</i> | Urbanisme Prévention Grands travaux Aménagement du Territoire |
|--|--|

La suppléance avec délégation de signature en cas d'empêchement du Maire.

| | |
|---|----------------------------|
| M. Didier WOLFSPERGER <i>Conseiller Municipal Délégué</i> | Voirie Travaux généraux |
|---|----------------------------|

| | |
|---|---|
| Mme Estelle MEYER <i>2^{ème} Adjointe</i> | Economie Finances Affaires scolaires Ressources Humaines |
|---|---|

| | |
|---|----------------------|
| Mme Carine SOYER <i>Conseillère Municipale Déléguée</i> | Finances Economie |
|---|----------------------|

| | |
|--|--|
| M. Mathieu WOLGENSINGER <i>3^{ème} Adjoint</i> | Bâtiments communaux Patrimoine Agriculture Espaces de vie |
|--|--|

| | |
|---|---|
| M. Nicolas PROBST <i>Conseiller Municipal Délégué</i> | Espaces Verts Fleurissement Elagage |
|---|---|

| | |
|--|--|
| Mme Anne DAVID <i>4^{ème} Adjointe</i> | Affaires familiales et sociales Cadre de vie Culture |
|--|--|

| | |
|---|--|
| Mme Jasmine DUGUET <i>Conseillère Municipale Déléguée</i> | Cérémonies CCAS Comité des fêtes Maisons fleuries |
|---|--|

| | |
|---|---------------|
| M. Vincent CAUSSE <i>Conseiller Municipal Délégué</i> | Communication |
|---|---------------|

4. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.

Monsieur le Maire annonce que lui et son équipe ont décidé :

1. de ne pas augmenter leurs indemnités conformément à l'article L 2123-23 du CGCT, celles-ci pourraient passer pour le maire de 1 672,44 € à 2 006,93 € et pour les adjoints de 641,75 € à 770,10 € soit une augmentation d'environ 17 %, et donc de rester aux indemnités antérieures.
2. de rétrocéder 18% de leurs indemnités aux cinq conseillers municipaux délégués.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le versement d'indemnités de fonction au maire, aux adjoints s'ils ont reçu délégation du maire et aux conseillers municipaux délégués si tous les adjoints ont reçu une délégation.

Le montant total des indemnités qui peuvent être allouées ne devra pas dépasser l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux maire et adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués,

Considérant que la commune compte 1 197 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- à compter du 16 juin 2020, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

- maire : 35,30 % de l'indice 1015, soit 1 372,95 € brut mensuel au 16.06.2020 (92,09 % de l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire)
- adjoints : 13,52 % de l'indice 1015, soit 525,84 € brut mensuel au 16.06.2020 (81,93 % de l'indemnité maximale susceptible d'être allouée aux adjoints)
- conseiller délégué en charge de la Communication : 5,1 % de l'indice 1015, soit 198,35 € brut mensuel au 16.06.2020
- conseillers délégués : 3,6 % de l'indice 1015, soit 140,01 € brut mensuel au 16.06.2020

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse par l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement,
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tout document y afférent.

Ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020.

5. COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire informe que la présence de personnes extérieures dans les commissions communales n'est pas obligatoire.

Toutefois, Monsieur le Maire lance un appel pour les personnes intéressées à participer aux commissions à se faire connaître en mairie.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :

| Commissions municipales (Président : Maire) | Responsable | Elus (max. 4) |
|--|-------------------------|---|
| Voirie sécurité routière | M. Michel CAUMETTE | M. Mathieu WOLGENSINGER Mme Anne DAVID M. Nicolas PROBST M. Didier WOLFSPERGER |
| Urbanisme | M. Michel CAUMETTE | M Mathieu WOLGENSINGER Mme Morgane LUDWIG M. Nicolas PROBST Mme Anne DAVID |
| Assainissement | M. Michel CAUMETTE | M. Mathieu WOLGENSINGER M. Nicolas PROBST M. Didier WOLFSPERGER Mme Jasmine DUGUET M. Christophe GUILLO |
| Finances | Mme Estelle MEYER | Mme Carine SOYER M. Mathieu WOLGENSINGER M. Michel CAUMETTE Mme Anne DAVID M. Christophe GUILLO |
| Manifestations | Mme Anne DAVID | Mme Estelle MEYER M. Nicolas PROBST Mme Carine SOYER Mme Jasmine DUGUET Mme Nadine RESCH |
| Agriculture | M. Mathieu WOLGENSINGER | Mme Anne DAVID M. Michel CAUMETTE M. Nicolas PROBST M. Didier WOLFSPERGER |
| Développement économique | Mme Estelle MEYER | M. Mathieu WOLGENSINGER Mme Carine SOYER M. Didier WOLFSPERGER M. Christophe GUILLO |
| Communication | M. Vincent CAUSSE | Mme Morgane LUDWIG Mme Catherine TOITOT Mme Estelle MEYER Mme Nadine RESCH |
| Aménagement du village | M. Michel CAUMETTE | M. Mathieu WOLGENSINGER M. Nicolas PROBST Mme Anne DAVID M. Didier WOLFSPERGER Mme Nadine RESCH |

| Commissions spéciales (+Maire) | Titulaires élus | Suppléants élus |
|---|--|--|
| Appel d'offres | M. Mathieu WOLGENSINGER M. Michel CAUMETTE Mme Nadine RESCH | M. Nicolas PROBST Mme Anne DAVID M. Vincent CAUSSE |
| CCCSPV | M. Michel CAUMETTE Mme Anne DAVID Mme Jasmine DUGUET Mme Carine SOYER | Mme Morgane LUDWIG M. Didier WOLFSPERGER |
| Chasse | M. Michel CAUMETTE M. Didier WOLFSPERGER | |

| Commissions sociales | Responsable | Elus | Ext. qualifiés (max. 3) |
|-----------------------------|--------------------|---|--------------------------------|
| CCAS | Maire | Mme Anne DAVID Mme Estelle MEYER Mme Jasmine DUGUET Mme Catherine TOITOT Mme Karine LEY | / |
| Commission handicap | Maire | Mme Anne DAVID Mme Estelle MEYER Mme Jasmine DUGUET Mme Karine LEY | Mme ESCANDE |

6. CONVENTION VIALIS – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DISTRIBUTION DE GAZ CONCLU AVEC LA SAEM VIALIS

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Michel CAUMETTE, premier adjoint qui en rappelle le contexte.

Renouvellement du contrat de distribution de gaz conclut avec le SAEM VIALIS.

Autrefois Régie Municipale de Colmar, VIALIS est depuis le 1er janvier 2004 une société anonyme d'économie mixte au capital social de 25,150 millions d'euros, ce dernier étant détenu par la Ville de Colmar à hauteur de 40,95 % et complété, s'agissant du collège des collectivités territoriales, par la Ville de Neuf-Brisach à hauteur de 20,48 %.

D'autres partenaires sont également présents au capital de la SAEM VIALIS au titre du collège des actionnaires privés. Il s'agit du Groupe ES (FIPARES) pour 9,94%, RGDS pour 9,94%, ENOVOS pour 7,95%, Gaz de Bar pour 5,17%, Engie pour 3,98%, BFCM pour 1,39% et Banque Populaire pour 0,20%.

La Régie Municipale de Colmar a conclu, dans la fin des années 80 et le début des années 90, des concessions pour la fourniture et la distribution de gaz naturel avec des communes périphériques de Colmar.

C'est dans ce cadre que la Commune de Fortschwihr a conclu avec la Régie municipale de la Ville de COLMAR une convention pour la concession de la fourniture et de la distribution de gaz le 7 novembre 1991.

Ce contrat a été transmis à la SAEM VIALIS par un avenant conclu en date du 23 juin 2005 et ce dans le cadre de la transformation de la Régie en SAEM.

Le contrat liant actuellement la Commune à la SAEM VIALIS viendra à expiration le 29 juin 2020.

Compte tenu des spécificités du secteur de la distribution du gaz, la présente délibération a, dès lors, pour objet d'autoriser la signature avec la SAEM VIALIS d'un nouveau contrat pour la fourniture et de la distribution de gaz sur le territoire de la Commune de Fortschwihr à compter du 30 juin 2020.

Le conseil décide à l'unanimité d'approuver le projet de contrat de concession et autorise la signature du contrat de concession.

7. CONVENTION EDF/CCAS

Monsieur le Maire annonce qu'il enlève le point de l'ordre du jour et cède la parole à Madame Anne DAVID, quatrième adjointe pour expliquer le retrait du point.

Madame Anne DAVID s'est renseignée auprès de EDF et explique que cette convention a été envoyée à la Mairie suite à l'utilisation du portail le 13 janvier 2020 par quelqu'un de la commune qui n'a pas indiqué son nom. Une fois ce portail activé, EDF envoie la convention. Cette convention permet une aide sociale via un portail de liaison qui dirige directement vers une conseillère Pôle solidarité.

Madame Anne DAVID a vérifié auprès des communes avoisinantes, pour savoir si elles ont signé cette convention : une seule l'a fait, à savoir la commune de Urschenheim.

Madame Anne DAVID a également contacté la commune de Horbourg, plus importante, qui n'a également pas signé cette convention.

Madame Anne DAVID a eu Mme KUENEMANN, notre contact à EDF, qui lui a indiqué que pour une commune de notre taille, ce n'est pas utile et que EDF nous contacte directement si besoin. Elle indique également que nous pouvons à tout moment souscrire cette convention.

8. DIVERS

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il aurait pu faire voter des délégations (29) du conseil municipal au Maire : mais il préfère passer tous les points au Conseil.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il assiste à une réunion le 18 juin, à 18h, avec l'équipe enseignante pour décider du fonctionnement de la rentrée du 22 juin. Le transport ROYER a été réactivé avec l'accompagnatrice Mme FUCHS.
- Monsieur le Maire informe le conseil de la nouvelle dénomination du collège du Fortschwihr, **Alice MOSNIER**. Il décrit son parcours : conseillère régionale, elle a œuvré dans de nombreuses associations en Alsace, elle a obtenu des mandats électifs et rempli des fonctions officielles, a fondé l'Association départementale des veuves civiles, elle était vice-présidente de l'Association fédérative régionale pour la protection de la nature, membre du Haut Comité de l'Environnement, membre du Conseil national de la Vie Associative, a participé à la fondation d'Eco-Conseil, a été nommée deux fois déléguée régionale à la condition féminine pour l'Alsace et aux droits des femmes, conseillère municipale à Strasbourg, médailles d'honneur, premier Bretzel d'or « environnement », officier de la Légion d'honneur et commandeur dans l'ordre national du Mérite.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a souscrit personnellement une assurance pour les élus auprès de la CIADE. Le dossier est consultable en Mairie.
- Monsieur le Maire remet à chaque membre du conseil un guide sur les 100 jours de début de mandat, un guide sur le statut de l'élu local et un livret « votre commune ».

Monsieur le Maire demande ensuite si des membres du conseil souhaitent poser des questions.

Madame Karine LEY, conseillère municipale, prend la parole pour informer le maire qu'elle a été interpellée par les jeunes au sujet de la fibre. Monsieur le Maire indique que la phase réseau publique est en cours mais aucune date de fin de chantier n'est connue à ce jour. Il précise que le raccordement sera payant au fournisseur téléphonique et que le site collègue est déjà raccordé. Monsieur le Maire demande à Monsieur Vincent CAUSSE, conseiller municipal délégué, de faire un point sur la fibre dans le prochain Fortschwihr Infos.

Monsieur Christophe GUILLO, conseiller municipal, demande que les convocations soient envoyées plutôt. Monsieur le Maire lui rappelle le délai légal, à savoir trois jours francs pour envoyer la convocation et que pour celle transmise pour ce conseil, il y avait un délai de 6 jours.

Mais pour les prochaines convocations, le délai sera amélioré. Monsieur le Maire décide de fixer le prochain conseil municipal au 21 juillet 2020 à 20h.

Monsieur Michel CAUMETTE, premier adjoint, informe le conseil qu'il va falloir travailler sur le règlement intérieur. Madame Nadine RESCH, conseillère municipale, indique que l'ancienne équipe en avait déjà fait un sommairement. Monsieur le Maire informe que nous avons 6 mois pour le faire et qu'une réflexion est en cours.

Monsieur Michel CAUMETTE, premier adjoint, informe que la commune de Muntzenheim a établi un nouvel arrêté de circulation concernant le chemin du Sohlweg (vers la déchetterie).

Monsieur le Maire a distribué à chaque membre du conseil un insigne « RF – conseil municipal », Maire, Adjointes et Conseillers.

Monsieur le Maire rend hommage au Général de Gaulle. Il annonce que le pavoisement des drapeaux devra être fait pour l'appel du 18 juin, journée nationale commémorative de l'appel historique du Général de Gaulle qui a refusé la défaite et a décidé de poursuivre le combat contre l'ennemi.

Monsieur le Maire fait lecture du message de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées.

Séance levée à 21h40